

Note au réseau

11/07/2022

Notice d'accompagnement du nouveau dossier-type d'agrément fermier

Afin d'obtenir l'agrément sanitaire européen, les producteurs laitiers fermiers doivent constituer un dossier de demande d'agrément. A la sortie du Paquet Hygiène (2006), la FNEC avait construit avec l'administration [un premier dossier-type d'agrément en 2008](#) pour les producteurs laitiers fermiers.

Depuis la parution de cette note, un certain nombre d'éléments ont été modifiés comme la procédure d'agrément, la note de service flexibilité (transversale), et surtout l'évolution du GBPH français vers le GBPH européen qui constitue la référence pour tous les points du plan de maîtrise sanitaire.

Après la [parution du nouveau dossier-type d'agrément fermier fin 2021](#), la FNEC et la FNPL, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage et de techniciens du réseau « Produits Laitiers Fermiers », ont rédigé une notice d'accompagnement (comme la notice de 2007) pour aider les producteurs à remplir ce nouveau dossier-type d'agrément, avec leur technicien grâce à un financement ANICAP (l'interprofession du lait de chèvre collecté et transformé à la ferme).

Pour rappel, le nouveau dossier-type ne remet pas en cause les agréments déjà validés, mais permettra aux demandes d'agrément de se faire sur ce dossier-type basé sur le GBPH européen.

1. Une notice d'accompagnement du nouveau dossier-type d'agrément fermier

A l'instar de la notice accompagnant la précédente version du dossier-type d'agrément fermier, la FNEC et la FNPL ont finalisé avec Idele un document d'accompagnement pour aider les producteurs laitiers fermiers à remplir ce nouveau dossier-type d'agrément. D'un point de vue pratique, cette notice reprend sur la partie gauche la note de service du 21 octobre 2021 avec le dossier-type d'agrément, et sur la partie droite divers éléments d'explications et d'aide à la compréhension :



2. Une formation à distance pour les techniciens en complément

En complément, une [formation à distance de 2 heures](#) à destination des techniciens Produits Laitiers Fermiers a été construite, et sera dispensée par Idele les 14 et 28 novembre 2022 afin de prendre en main ce nouveau dossier-type pour accompagner au mieux les producteurs fermiers.

La FNEC et la FNPL se félicitent du travail accompli avec Idele et l'administration, mais surtout de la mise au centre du GBPH européen comme référence. N'hésitez pas à nous remonter toute question sur ce sujet ou autre question relative aux agréments sanitaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : eboullu@fnecl.fr // cecile.laithier@idele.fr